



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

REÇU LE

09 OCT. 2020

Le Préfet de région

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par : Hélène BIGEARD
Pôle : Patrimoine/Archéologie
Tel : 03.80.68.50.18/50.20
Courriel : helene.bigeard@culture.gouv.fr

N/Réf. : SRA/HB/2020/2121

à

DDT de la Nièvre – Service Aménagement Urbanisme et
Habitat

2 Rue des Pâtis

58000 NEVERS

À l'attention de Mme Valérie HOUARD,

Dijon, le 06 OCT. 2020

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : LA MACHINE (NIEVRE), Forêt des Glénons
PC05815120N0005
Votre courrier du 15 septembre 2020
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 15 septembre 2020.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné (ancien site minier), de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
et par délégation,

Pour la Directrice régionale des
affaires culturelles, et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie



Marc TALON